



Quels sont les recours après divorce?

Par **elvav**, le 13/12/2011 à 07:34

Bonjour

Je vous écrit car j ai mon ex mari qui me "harcèle" . Oui car j ai la garde de mon fils et je vis en lorraine, lui vit en Suisse. Il est appelé le "défaillant" sur le jugement de divorce qui lui accorde la moitié de toutes les vacances. Il m a fait croire qu'il faisait appel et en fait non, j ai eu confirmation de mon avocate. Cependant, il me dit qu'il a fait autre chose et je me demande quel type de démarche il a pu faire? Qu'est ce qui est possible "pour lui" de faire? Je suis déjà dans l'hésitation et je ne veux pas perdre mon fils. Je sais que lorsqu'il part chez sa grand mère en Alsace(lieu où son père vient le voir car sa maison est en travaux depuis presque 2 ans)je suis mal à l aise par rapport à la sécurité de mon fils.. non respect de son rythme de vie, dérèglement de ses habitudes, enfin un chaos total pour lequel je m inquiète beaucoup! Dites moi ce que je peux faire pour protéger mon fils des malversations de son père et de sa famille.

en vous remerciant par avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **cocotte1003**, le 13/12/2011 à 13:26

Bonjour, votre ex fait ce qu'il veut avec son fils durant son droit de visite. bien évidemment si l'enfant est tres perturbé, il faut le faire voir par un psychologue, son médecin traitant pour avoir des preuves des carences de son pere et ressaisir le JAF pour envisager une autre façon de faire. A part faire appel, votre ex ne peut pas faire autre chose que de ressaisir le JAF mais là il lui faudra un motif valable car sinon il risque la procédure abusive, cordialement